

La lettre de l'enquêteur professionnel du 26 mars 2008

C.N.D.E.P.
CONFEDERATION NATIONALE DES
ENQUETEURS PROFESSIONNELS
SIRET : 404 150 237 000 18
ORGANISME INTERSYNDICAL CREE A
LYON LE 24 Janvier 1994
Membre de l'Union des Professions
Libérales
Téléphone : 04.67.58.23.65 - Télécopie :
04.67.58.44.32
B.P. 148 - 34003 Montpellier Cedex 1

E-mail : cndep@wanadoo.fr - Site : www.cndep.org

Après avoir obtenu des pouvoirs publics que notre activité soit classée dans la catégorie des professions libérales réglementées, nous devons aujourd'hui obtenir rapidement des moyens légaux pour remplir les missions qui nous sont confiées. La nécessité d'avoir accès à certains fichiers pour la bonne exécution de nos enquêtes passe obligatoirement par le besoin d'être classé « auxiliaire de justice », expression qui désigne les professions qui concourent au fonctionnement de la justice (ce que nous sommes dans la réalité des faits). Quelles sont les conditions à remplir pour se voir attribuer cette reconnaissance et quel est l'état de l'organisation de la profession ?...

Situation de la profession (*syndicats représentatifs ayant plus de dix ans d'activité*) :

O.N.D. « Office National des Détectives » ; O.D.P. « Organisation des Détectives Professionnels » ; L.D.E. « Les Détectives Européens » ; G.R.A.R. « Groupement Régional des Agents de Recherches » ; C.I.A.R. « Commission Interprofessionnel des Agents de Recherches » ; C.N.D.E.P. « Confédération Nationale des Enquêteurs Professionnels » ; C.N.S.P. « Conseil National Supérieur Professionnel des Agents de Recherches » ; S.N.A.R.P. « Syndicat National des Agents de Recherche » ; U.F.E.D.P. « Union Fédérale des Enquêteurs de Droit Privé ».

Organismes techniques :

O.D.F. « Observatoire des Détectives de France éthique et déontologie » ; A.C.I.P.A.R. « Association de la carte d'Identité Professionnelle ».

Formations à ce jour :

I.F.A.R. Institut de Formation des Agents de Recherches - MELUN Licence professionnelle, à ASSAS (Paris) sous l'égide de l'U.F.E.D.P

- VAUBAN Unîmes (à Nîmes) licence professionnelle, sous l'égide de toutes les autres organisations précitées.

Il a été écrit par erreur sur la plaquette que nous vous avons adressée que « **Le 14^{ème} congrès des détectives de France sous l'égide de la CNDEP avec les organisations professionnelles suivantes. (voir liste)... afin de mettre en place et faire valoir etc... »**

*Nous voulions dire : « **Le 14^{ème} congrès des détectives de France sous l'égide de la CNDEP invite les professionnels et les organismes suivants ... (voir listes) ... afin de mettre en place et faire valoir etc ... »***

Les derniers recensements de la C.N.D.P. nous apprennent que nous sommes aujourd'hui en France **450 cabinets d'agents de Recherches**, il convient de rajouter à ces chiffres : les salariés de ces cabinets et les professions annexes et/ou connexes englobées dans le périmètre de la loi.

Les acquis :

- Une réglementation récente (loi mars 2003) nous classe dans les professions libérales réglementées;
- Trois organismes de formation inscrits au R.N.C.P.E. « Répertoire National de la Certification Professionnelle ».

Les travaux en cours :

Un organisme technique pour la carte professionnelle unique « A.C.I.P.A.R. » - Un organisme technique pour "l'éthique et la déontologie" l'O.D.F. - Une commission de travail sur la compilation des codes de déontologie - Une commission de travail pour une Convention Collective.. (Ces documents sont à télécharger sur : www.cndep.org)

Ces travaux et projets ont pris naissance dans les espaces communs de la C.N.D.E.P. mais aussi dans C.I.A.R. "Commission Interprofessionnelle des Agents de Recherches" et sont partiellement gelés aujourd'hui par certains organismes satellites qui ne souhaitent plus participer au débat ; ces désaccords renouvelés durant toutes ces années, hypothèquent l'avancement de la profession. Force est donc de constater aujourd'hui les limites des organisations professionnelles, chacun voulant préserver ses différences.

Afin de pouvoir aboutir, le 14^{ème} Congrès des détectives de France vous propose **un regroupement de bon sens** autour des ces quatre chantiers avec ou sans les organisations professionnelles et dans le but d'obtenir le statut d'auxiliaire de justice.

La lettre de l'enquêteur professionnel du 26 mars 2008

Que vous soyez membre ou pas des organisations précitées; si vous vous sentez concerné par l'avenir de la profession qui passe d'abord par les améliorations des moyens que nous utilisons au quotidien pour remplir les missions qui nous sont confiées nous vous invitons à participer à cette grande concertation interprofessionnelle. Soit par votre présence physique afin de mieux nous connaître, soit en retirant directement les formulaires en ligne pour obtenir la carte professionnelle unifiée sur www.cndep.org. Vous validerez ainsi votre participation sans aucune cotisation demandée, venant du même coup approuver le code de déontologie et consolider le processus de réunification engagé au-delà des organisations professionnelles pour constituer une reconnaissance incontestable auprès des pouvoirs publics **en vu de l'obtention du statut d'auxiliaire de justice.**

Rien, aujourd'hui, ne peut empêcher cette démarche simple si elle est conduite hors de la problématique des organismes professionnels dont le fonctionnement hypothèque l'obtention de ces revendications légitimes.

Comment participer à ce grand rassemblement dont la vocation première est de mettre en application des projets complets au-delà des différences en ne prenant en compte que les moyens pour y arriver et non les contentieux :

- En adressant un e-mail à :

profession-detective@profession-detective.com

- En venant massivement au Congrès pour marquer votre volonté de soutenir cette démarche et par là même d'obtenir la documentation nécessaire.

Comment se fait-il que ces vraies questions sont absentes des débats de certaines organisations professionnelles ou sont tout au moins abordées sans être suivies d'effet:

1. La conception traditionnelle des procédures de décision en matière de développement de la profession dans les organismes existants est très lourde; vient se rajouter à ce problème les querelles intestines de certains acteurs de la profession.
2. La majorité des organismes satellites qui tournent autour des projets pense pouvoir faire seule en ignorant les autres, il s'agit là d'un point de vue reconnu par ces organismes et non pas par l'ensemble.

A quoi sert un code de déontologie, une carte professionnelle reconnue par une seule organisation?... Pourquoi ne sommes nous pas capables de faire qu'un seul code de déontologie, une seule carte professionnelle et travailler ensemble sur l'essentiel?... Pourquoi faisons nous

compliqué alors qu'il est possible de faire simple?... Il faut reconnaître que dans le plus souvent des cas **les acteurs de la profession sont des femmes et des hommes exceptionnels** de bonne volonté qui connaissent bien la réalité des problèmes à laquelle, bien souvent, ils apportent des solutions, mais en restant enfermés dans le cadre d'une organisation qui se veut rationnelle et qui ignore l'attente de la majorité dont nous faisons partie; et, si quelque fois des détracteurs viennent mettre dans ces rouages quelques notions de pessimisme en immobilisant les bonnes volontés, il faut leur opposer le « courage », non pas face à l'adversité, mais au sens antique de la capacité à dépasser la peur pour affronter les dangers de l'avenir qui nécessitent de savoir discerner les véritables actions face à l'incertitude qui affecte l'avenir de notre profession, je pense que nous devons de toute urgence redécouvrir ce courage en préservant nos entités et nos différences, en prouvant que la démarche la plus importante est de participer aux concertations au côté des autres confrères **dans le seul but de donner ensemble une impulsion au projet dont dépend l'avenir de notre profession** et qui passe obligatoirement par une reconnaissance mutuelle.

La réalisation et la concrétisation de nos projets dépendent de nombreux facteurs dont le plus important est, sans conteste, l'acceptation du débat contradictoire par chacun d'entre nous. Nous sommes "Tous" en faveur de ce que nous estimons nécessaire pour notre activité professionnelle. Mettons donc en place, ensemble, ce qui est nécessaire pour la profession. Cet objectif ne pourra être atteint que par ceux qui auront fait les concessions nécessaires. Pour ces motifs, le Congrès a besoin de votre présence. Si il est aujourd'hui reconnu que les Agents de Recherches privées concourent à la sécurité générale dans leur domaine d'intervention, les outils de leur pratique professionnelle doivent être améliorés. Ces améliorations doivent être des garanties pour les professionnels, le public et les pouvoirs publics; elles ont fait depuis des années, l'objet de démarches isolées et souvent contradictoires demeurées vaines, il convient aujourd'hui à l'issue d'une réflexion commune sur notre devenir **de trouver des solutions d'amélioration**. Nous pensons que notre démarche qui répond à l'attente de la majorité dépend de l'avenir de notre profession, il est donc important d'amener tous les acteurs de la profession à une concertation sur cet essentiel.

Merci d'avance de votre courage.

Pour les organismes membres

Yves CONVERSANO